RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**SARL A C GOOD 4 YOU**

Société à responsabilité limité au capital de 500 €

Siège social : 75 boulevard de la concorde

13009 MARSEILLE

SIRET N° 900 517 392 00024

**Acte de cession de parts sociales**

**Sous seing privé**

Entre les soussignés :

**Jimmy GIAOUI**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] domicilié au [redacted]

Le Cédant,

d'une part,

et,

**Vanessa GUEZ épouse : GIAOUI**, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] domicilié au [redacted]

Le Cessionnaire

d'autre part ;

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT ;**

**Déclarations du CEDANT et du CESSIONNAIRE**

Jimmy GIAOUI, cédant, déclare :

- Que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- Que la société SARL A C GOOD 4 YOU n'est pas en état de cessation de paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui concerne :

- Qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

**EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE :**

**SARL A C GOOD 4 YOU**
Société à responsabilité limité au capital de 500 €
Siège social : 75 boulevard de la concorde, 13009 MARSEILLE
SIRET N° 900 517 392 00024

**IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**Origine de propriété**

Jimmy GIAOUI, est propriétaire de 500 parts de 1 euro chacune, depuis le 1er décembre 2021.
Les parts présentement cédées appartiennent au cédant pour les avoir reçues en contrepartie de leurs apports en numéraire lors de la constitution de la Société pour 245 parts, et acquit 255 parts le 1er décembre 2021.

**Cession**

Par les présentes Jimmy GIAOUI cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire, Vanessa GUEZ épouse GIAOUI qui accepte : 500 parts (cinq cents parts) numéroté de 1 à 500, de la société SARL A C GOOD 4 YOU, Siret N° 900 517 392 00024.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société SARL A C GOOD 4 YOU dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.
Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

**Propriété Jouissance**

Par la présente cession les parts sont cédées en pleine propriété.

**Prix**

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 500 € versés au profit De Jimmy GIAOUI.
La cession des parts se fera au nominal des parts, 1 € chacune.

- Vanessa GUEZ épouse GIAOUI versera 500 € au cédant,

Les parties soussignées affirment, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918, que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

**Agrément de la cession**

Conformément à l'article L.223-16 du Code de Commerce et à l'article 15 des statuts de la Société A C GOOD 4 YOU, cette cession a lieu entre conjoints et ne nécessite donc pas l'agrément des associés.

**Modification des statuts**

Interviennent aux présentes :
Jimmy GIAOUI
Vanessa GUEZ épouse GIAOUI
Lesquels sont convenus, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts, l'article 8 des statuts sera désormais rédigé de la manière suivante :

**Article 8 - Parts sociales**

A la suite d'une opération de cession de parts sociales intervenue le 02 mai 2025, les parts sociales sont attribués et réparties comme suit :

| | |
|---|---|
| à Madame Vanessa GUEZ épouse GIAOUI, cinq cents parts sociales en pleine propriété, soit la totalité du capital ci | 500 parts sociales |
| Total égal au nombre de parts composant le capital social : | 500 parts sociales |

**Déclaration pour l'enregistrement**

Le cédant déclare que la société SARL A C GOOD 4 YOU est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.
Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.
Il sera perçu un droit de 3% liquidé sur le prix de cession augmenté des charges sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.
En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est nulle, il sera donc versé le minimum de droit d'enregistrement : 25 €.

**Frais**

Les frais, droits et honoraires des présentes, et tous ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société A C GOOD 4 YOU.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à [redacted] le 02 mai 2025 en trois exemplaires originaux

Jimmy GIAOUI
Lu et approuvé
Bon pour cession de 500 parts
Bon pour quittance

[redacted]

Vanessa GUEZ épouse : GIAOUI
Lu et approuvé
Bon pour achat de 500 parts

[redacted]